

Abus de confiance pour un objet offert.

Par **Odin**, le **04/06/2008** à **17:42**

Bonjour à tous,

Il y a quelques temps, l'ex ami de ma mère m'a offert une console de jeu Wii achetée sur ebay. Suite à une rupture du couple, ce monsieur me redemande cette console video.

Cette console a été achetée sur le site Ebay par ce monsieur, je ne possède donc pas la preuve d'achat sur le site Ebay, en revanche, il m'a donné la facture d'origine du jeu à la fnac pour la garantir bien entendu.

Il me menace de porter plainte pour abus de confiance et de porter le dossier au tribunal.

Je n'ai pas envie d'aller jusqu'au tribunaux pour une simple console bien que ça me gêne de rendre ce cadeau alors que je suis en possession de la facture d'origine...

Ma question est : Est-ce que la facture suffit pour prouver qu'il me l'a offerte ? Est-ce que tout ceci peut porter jusqu'au tribunal ?

Par **Camille**, le **05/06/2008** à **10:34**

Bonjour,

Bien que ça ne me regarde pas, votre mère a bien fait de se séparer de ce

*****censuré*****...

Il a rien d'autre à f... dans la vie, ce monsieur ?

Porter plainte au tribunal pour une console de jeu contre la fille de son ex-compagne ?

Pourquoi pas ?

Euh, il va falloir qu'il explique comment vous êtes entrée en possession de la facture d'origine, surtout quand votre mère confirmera qu'il vous l'a bien offerte à l'époque où tout allait bien entre eux...

Comment va-t-il "mettre en forme" l'abus de confiance ? Prêtée mais pas donnée ? Oui, mais alors, pourquoi avoir remis la facture ?

Par **Kem**, le **05/06/2008 à 11:54**

Il menace mais ça me semblerait idiot d'aller au tribunal pour ça.

Les frais de justice seront beaucoup plus élevés qu'une wii d'occasion ...

Sur la facture, il y a la trace d'un règlement CB qui pourrait éventuellement démontrer que ce n'est pas toi qui l'a achetée ? Sinon, hein, bon, rien ne démontre que tu ne l'as pas achetée

toi-même Image not found or type unknown

:arrow:

Image not found or type unknown c'est un mauvais conseil

Par **Ishou**, le **06/06/2008 à 16:18**

:twisted:

En matière de mauvais conseil, je vais faire mieux! Image not found or type unknown

VOUS avez une facture pour une wii, donc au tribunal vous pouvez dire que vous l'avez bien achetée vous -même.

IL a un relevé de compte disant qu'il a acheté une wii sur ebay, il peut dire qu'il a bien acheté une wii.

PAR CONTRE, rien ne dit que les 2 wii sont une seule et même.

Vous pouvez dire, par exemple, que vous av ez acheté une wii, que lui aussi, mais qu'il a perdu la sienne...

:arrow: :arrow:

Bref, suffit un peu d'etre tordu... Image not found or type unknown

Par **Stéphanie_C**, le **06/06/2008 à 18:46**

Comme dit le dicton : "Donné c'est donné, reprendre c'est voler..."

C'est à lui de faire la preuve que tu lui as "volé" sa console, et comme il semble que c'est notoire que non, ça va être difficile.

Il n'a qu'à aller au tribunal après tout, le juge risque de trouver ça marrant

:roll: :roll:

Image not found: type unknown